

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO BUTYLPRIMER PRO

Date de révision: 26.10.2023

Code du produit: 670000001

Page 2 de 12

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P261	Éviter de respirer vapeur.
P280	Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

2.3. Autres dangers

Il n'y a pas d'information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Mélange composé des substances suivantes avec additifs inoffensifs.

Composants dangereux

N° CAS	Substance	Quantité
	N° CE N° Index N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)	
64742-49-0	Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <5% n-hexane	50 - < 100 %
	921-024-6 01-2119475514-35	
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H315 H336 H304 H411	
141-78-6	acétate d'éthyle	3 - < 5 %
	205-500-4 607-022-00-5 01-2119475103-46	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066	

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
64742-49-0	921-024-6	Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <5% n-hexane	50 - < 100 %
		dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg	
141-78-6	205-500-4	acétate d'éthyle	3 - < 5 %
		par inhalation: CL50 = 1600 mg/l (vapeurs); par inhalation: CL50 = 230 mg/l (poussières ou brouillards); par voie orale: DL50 = >2000 mg/kg	

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Après inhalation

En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport. Amener la victime à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO BUTYLPRIMER PRO

Date de révision: 26.10.2023

Code du produit: 670000001

Page 3 de 12

Après contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Après contact avec les yeux

Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 5 minutes. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Après ingestion

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Ces informations ne sont pas disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Sable, Poudre sèche, Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction inappropriés

Eau. Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ces informations ne sont pas disponibles.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éloignez les personnes non protégées. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Pour les non-secouristes

Éloignez les personnes non protégées.

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuel

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. Empêcher l'entrée dans les égouts / les eaux superficielles / les eaux souterraines / les fosses / les sous-sols.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination". Ne pas rincer avec de l'eau ou des agents nettoyants aqueux. Assurer une aération suffisante.

Pour le nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination". Ne pas rincer avec de l'eau ou des agents nettoyants aqueux. Assurer une aération suffisante.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO BUTYLPRIMER PRO

Date de révision: 26.10.2023

Code du produit: 670000001

Page 4 de 12

Autres informations

-

6.4. Référence à d'autres rubriques

voir chapitre 7, 8, 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Conserver le récipient bien fermé. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Préventions des incendies et explosion

Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Le traitement peut donner lieu à la formation de produits volatils inflammables. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Éviter une exposition directe au soleil.

Conseils pour le stockage en commun

Non demandé

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Primaire pour band butyle

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
141-78-6	Acétate d'éthyle	200	734		VME (8 h)	
		400	1468		VLE (15 min)	

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO BUTYLPRIMER PRO

Date de révision: 26.10.2023

Code du produit: 670000001

Page 5 de 12

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
64742-49-0	Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <5% n-hexane			
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	699 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	699 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	773 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	608 mg/m ³
141-78-6	acétate d'éthyle			
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	4,5 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	63 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	37 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	1468 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	734 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	734 mg/m ³
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	734 mg/m ³
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	1468 mg/m ³
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	734 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	367 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	367 mg/m ³

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
	Milieu environnemental	
141-78-6	acétate d'éthyle	
	Eau douce	0,24 mg/l
	Eau de mer	0,024 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1,15 mg/kg
	Sédiment marin	0,115 mg/kg

Conseils supplémentaires

Le produit ne contient aucune quantité pertinente de substances avec des valeurs limites liées au lieu de travail à surveiller.

La base était les listes valides lors de la création.

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Gants résistants aux solvants: Caoutchouc nitrile (>0,12 mm), Temps de pénétration > 480 minutes.

Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte.

Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'un fournisseur à l'autre. Le produit étant un mélange à base de plusieurs substances, la durabilité de la matière du gant ne peut pas être calculée à l'avance et elle doit être testée avant l'utilisation.

Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO BUTYLPRIMER PRO

Date de révision: 26.10.2023

Code du produit: 670000001

Page 6 de 12

chimique.

L'aptitude des gants pour un poste de travail spécifique devrait être discuté avec le fournisseur de gants de protection.

Protection de la peau

Vêtement de protection

Protection respiratoire

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Pour les filtres respiratoires à court terme ou à faible charge (filtre A); en cas d'exposition intensive ou prolongée, utiliser un appareil respiratoire autonome.

Protection contre les risques thermiques

Ne pas chauffer le produit.

En cas d'incendie: Vêtements résistant au feu

Gants résistant aux basses températures: non demandé

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	jaune clair
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	pas défini

Testé selon la méthode

Point de fusion/point de congélation:	pas défini
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	89 °C
Inflammabilité:	Facilement inflammable
Limite inférieure d'explosivité:	1 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	7 vol. %
Point d'éclair:	< 0 °C
Température d'auto-inflammation:	275 °C
Température de décomposition:	pas défini
pH-Valeur:	neutre
Viscosité cinématique:	pas défini
Hydrosolubilité:	pas ou peu miscible
Solubilité dans d'autres solvants:	pas défini
Coefficient de partage n-octanol/eau:	pas défini
Pression de vapeur: (à 20 °C)	270 hPa
Pression de vapeur: (à 50 °C)	306 hPa
Densité (à 20 °C):	0,75 g/cm ³
Densité de vapeur relative:	pas défini
Caractéristiques des particules:	non applicable

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique****Dangers d'explosion**

Le produit: non explosif. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Combustion entretenue:

Aucune donnée disponible

Température d'inflammation spontanée

solide:

n'est pas auto-inflammable

gaz:

n'est pas auto-inflammable

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO BUTYLPRIMER PRO

Date de révision: 26.10.2023

Code du produit: 670000001

Page 7 de 12

Propriétés comburantes

Le produit: n'est pas auto-inflammable

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:	pas défini
Teneur en solvant:	79,5 %
Teneur en corps solides:	20,5 %
Viscosité dynamique: (à 20 °C)	148 mPa·s

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Ces informations ne sont pas disponibles.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Ces informations ne sont pas disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Toxicité aiguë: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
64742-49-0	Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <5% n-hexane				
	orale	DL50 mg/kg	>5000	rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	lapin	
141-78-6	acétate d'éthyle				
	orale	DL50 mg/kg	>2000	lapin	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	1600 mg/l	rat	
	inhalation poussières/brouillard	CL50	230 mg/l	pimephales promelas	Dauer 96 h

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation de la peau.

Effets sensibilisants

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO BUTYLPRIMER PRO

Date de révision: 26.10.2023

Code du produit: 670000001

Page 8 de 12

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables

Contact avec la peau, Inhalation

Expériences tirées de la pratique

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Classe de danger pour l'eau 2 (auto-évaluation): dangereusement dangereux pour l'eau

Ne pas rejeter dans les eaux de surface / les eaux souterraines / les égouts.

Déjà de petites quantités pénétrant dans le sol sont dangereuses pour l'eau potable

Dans les eaux également toxiques pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

N° CAS	Substance	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
141-78-6	acétate d'éthyle					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	5600		Dauer 48 h	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	610 mg/l	48 h		

12.2. Persistance et dégradabilité

Ces informations ne sont pas disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ces informations ne sont pas disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Ces informations ne sont pas disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Toxique pour les poissons.

Information supplémentaire

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

ne pas éliminer avec les ordures ménagères.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO BUTYLPRIMER PRO

Date de révision: 26.10.2023

Code du produit: 670000001

Page 9 de 12

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Éliminer comme substance dangereuse.

Code d'élimination des déchets - Produit

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1139
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	SOLUTION DE REVÊTEMENT
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3



Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	640D
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E2
Catégorie de transport:	2
N° danger:	33
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Protéger du gel.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1139
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	COATING SOLUTION (Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, iso-alkanes, cyclic, <5% n-hexane)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3



Marine polluant:	yes
Dispositions spéciales:	-
Quantité limitée (LQ):	5 L
EmS:	F-E, S-E

Autres informations utiles (Transport maritime)

E2

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO BUTYLPRIMER PRO

Date de révision: 26.10.2023

Code du produit: 670000001

Page 10 de 12

Protéger du gel.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1139
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	COATING SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3



Dispositions spéciales:	A3
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	1 L
Passenger LQ:	Y341
Quantité exceptée:	E2
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	353
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	364
IATA-Quantité maximale (cargo):	60 L

Autres informations utiles (Transport aérien)

Réglementations particulières: A3
Protéger du gel.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Oui



Matières dangereuses: Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, iso-alkanes, cyclic, <5% n-hexane

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquide inflammable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

Information supplémentaire

La classification de transport ADR / IMDG est basée sur un emballage > 30 litres (IMDG), <450 litres (ADR).
D'autres emballages peuvent avoir des classifications différentes.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 28, Inscription 40, Inscription 75

2004/42/CE (COV): VOC(EU) 79,52%; 599,6 g/l
VOC(CH) 79,52%

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Informations complémentaires: E2

Information supplémentaire

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO BUTYLPRIMER PRO

Date de révision: 26.10.2023

Code du produit: 670000001

Page 11 de 12

Les réglementations nationales doivent être également observées!

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D):

2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 9,11,12,14.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO BUTYLPRIMER PRO

Date de révision: 26.10.2023

Code du produit: 670000001

Page 12 de 12

Abréviations et acronymes

CLP: Classification, labelling and Packaging
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
UN: United Nations
CAS: Chemical Abstracts Service
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
ATE: Acute toxicity estimate
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%
LL50: Lethal loading, 50%
EL50: Effect loading, 50%
EC50: Effective Concentration 50%
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
NOEC: No Observed Effect Concentration
BCF: Bio-concentration factor
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
vPvB: very persistent, very bioaccumulative
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
EmS: Emergency Schedules
MFAG: Medical First Aid Guide
IATA: International Air Transport Association
ICAO: International Civil Aviation Organization
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC: Intermediate Bulk Container
VOC: Volatile Organic Compounds
SVHC: Substance of Very High Concern
Flam. Liq: Liquide inflammable
Asp. Tox: Danger par aspiration
Skin Irrit: Irritation cutanée
Eye Irrit: Irritation oculaire
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)